

Date : 16/04/2023

De : Laurent CLOASTRE ; Irène DEMONT.

Destinataires : Membres du groupe de travail PSIC Aethina tumida

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail PSIC Aethina tumida du 13/03/2024

Présence :

STRUCTURES	Présents
FNOSAD	Michel POTTIEZ
GNTSA	Abel JABRY
INTERAPI	Claire AUDIC (salariée) - Eric Lelong (élu)
GDS France	Margot CAMOIN
GDS France	Laurent CLOASTRE
GDS France	Irène DEMONT
GDS France	Clémence NADAL
GDS France	Sébastien DURAZ
SNGTV	Samuel BOUCHER
ITSAP	Julien VALLON
ADA France	Emma NOZIÉRES

STRUCTURES	Excusés
DGAL / PESA	Fayçal Meziani

Ordre du jour

- Validation du CR du GT PSIC Prévention Aethina tumida du 07/02/2024 (en PJ)
- Validation des objectifs et sous-objectifs (Tableau en PJ).
- Présentation des actions et acteurs correspondants
- Priorisation d'une(des) action(s) à engager dès à présent?
- L'île de la Réunion. Point de situation si évolution le cas échéant.
- Questions diverses

En préambule

Tour de table.

Présentation de Clémence Nadal qui a débuté en tant que Vétérinaire Conseil chez GDS France le 11/03/2024. De formation vétérinaire et épidémiologiste, 65% de son poste est consacré aux dossiers apicoles. Entre autres, elle reprend l'animation du GT *Aethina tumida* avec ID et MC.

F. Méziani : excusé, en séminaire en Autriche

Présentation de l'ODJ par LC

- Priorisation d'une ou deux actions à réaliser en 2024.
- Checklist des exigences à satisfaire pour la reconnaissance d'un PSIC (cf Diapo)
- Objectif de déposer une demande de reconnaissance du PSIC prévention *Aethina tumida* dans le 1^{er} trimestre 2024. Point de situation sur les autres projets de PSIC :
 - PSIC Varroa : A débuté en février 2022 pour une pré-demande de reconnaissance adressée par GDSF à la DGAL en octobre 2023
 - PSIC LA : 1^{ère} rencontre en juin 2021, pré-demande de reconnaissance adressée par GDSF à la DGAL en octobre 2023.

Pré-demandes car on est en attente de la publication du décret et des instructions techniques pour avoir l'assise juridique et que la DGAL puisse nous répondre. Calendrier prévisionnel : les textes devraient entrer en vigueur à partir du 1^{er} semestre 2024. Il est prévu que LC dresse un courrier à la DGAL pour avoir un minimum de retours écrits sur les dossiers déjà déposés afin d'aiguiller nos travaux sur ce GT PSIC.

Revue et validation des objectifs :

ID : Présentation du tableau remanié, à la suite des retours de MC et EN qui ont permis d'affiner les objectifs. Semble ainsi plus clair avec davantage d'objectifs, mais une meilleure distribution des sous objectifs et actions. Volet important rajouté : Objectif 4 « Préparer au bon déroulement d'un plan d'intervention sanitaire d'urgence », avec 5 sous objectifs (cf tableau).

- **Obj. 1 « Connaître le petit coléoptère des ruches »**

- Sous-objectif 1 : Modification car support et intervention en formation étaient mélangés. Mise à jour des supports de formation de l'ANSES, et des supports SNGTV, FNOSAD. Création de nouveaux outils : Tutoriel vidéo, fiche de reconnaissance du PCR, appli ?
- Sous-objectif 2 : Action de formation proprement dite.

ID : EN suggère des formations plus spécifiques api pluriactifs selon si l'api est pro ou non.

EN : à voir dans le détail de l'action, idée d'un socle commun (informations basiques sur la présentation du petit coléoptère), mais ensuite il pourrait être nécessaire d'avoir des formations plus spécifiques sur les chambres froides par exemple. Des intervenants de l'OVS peuvent intervenir dans les formations ADA. L'aspect formation et les chambres froides est important. Le Canada vit avec le petit coléoptère => présentation au congrès de Périgueux d'une chercheuse italienne.

AJ : En plus des docs de l'Anses, décliner au niveau des professionnels ADA. S'appuyer sur MC et son expérience.

ID : Captures de spécimens pour envoi à l'ANSES, selon Fayçal cela resterait à visée pédagogique. Formation et information avec les outils PESA. Peut-être à placer ailleurs dans les sous objectifs.

- **Obj. 2 « Réduire les risques d'introduction du PCR par échanges et importation »**

EL : Urgence pour la formation au certificat TRACES, des apiculteurs ont demandé des aides dans le cadre du programme sectoriel.

Risques avec *Bombus terrestris*, il existe aujourd'hui peu d'entreprises qui produisent du *B. terrestris* en France. Il en existe surtout en Hollande, contaminations seraient possible à ce niveau-là de la production, pas tant quand ils sont dans les serres (pour la pollinisation). Il serait bien d'expertiser ce risque.

ID : Ce sujet a été soulevé en réunions de ce GT par la FNOSAD ainsi qu'en réunions PESA. Bombus est produit dans des unités fermées, très protégées, cela laissant à penser qu'il y a peu de risques. La contamination a bien été effectuée artificiellement en labo mais n'a jamais été constatée en milieu naturel. De fait, a été mis de côté car ne semblait pas prioritaire.

MC : Sensibilisation des ciriers dans quel objectif ? Pour mise en place d'un contrôle supplémentaire de la réception de leurs containers de cire ? ou de les informer sans plus derrière ?

ID : Objectif de sensibilisation, mais possible d'aller plus loin suite aux échanges avec eux. Premier travail de contact avec la filière et pouvoir faire des interventions en AG ? et autres réunions, si ce n'est pas un trop gros travail.

MC : Echanges avec des chercheurs sur le PCR, qui sont venus à la Réunion depuis l'introduction : même s'il y a une publication qui montre l'existence d'un parallèle entre les populations du petit coléoptère, sa propagation dans le monde, et les flux internationaux de cire, ce ne sont que des corrélations... Car en fait le PCR est arrivé dans les nouveaux endroits par des flux d'abeilles.

ID : Il semblerait que dans le cadre de la PESA, il y ait eu des cas d'introduction par des cires brutes.

MP : Confirme, et aussi par le candi (au Portugal, larve dans du candi dans une cage à reines).

AJ : Au Canada aussi, par l'importation des ruches et de Candi (Julie Fernand Canada). Pénétration dans le candi et contamination d'un rucher à un autre.

MP : Remarques sur sous-objectif 1 « Risques d'introduction » rajouter « **par échanges** et importations ». La zone italienne est sensée être interdite.

AJ : Renforcer TRACES. Achat sur Internet des reines, on peut faire n'importe quoi : cela peut venir par la poste de Roumanie ou d'Egypte. Informer la filière en général et compléter le document TRACES, les professionnels respectent les règles même si a priori compliqué à remplir.

ID : Les professionnels n'ont pas l'air de respecter tant que cela les règles par rapport à ce que disait SD sur la frontière italienne qui est une vraie passoire...

- **Objectif 3 « Renforcer la surveillance pour améliorer les capacités de détection précoce - en amont d'une introduction »**

ID : Fayçal a encouragé les apiculteurs à un examen minutieux des ruches, à déclarer leurs suspicions, et à surveiller les pièges. Visiblement, il y a aussi une demande de l'ANSES d'avoir un retour des spécimens capturés.

Sous-objectifs 1 et 2 : ruchers sentinelles (cf tableau). Prévoir un stock de pièges + protocole pour engager ces ruchers sentinelles dans ce protocole. MC nous a fourni son protocole.

EL : « Mobiliser les ruchers écoles, ruchers des ADA, ruchers sentinelles », attention au maillage de cela, l'idée c'est de mettre en place de la surveillance. Entend bien le côté pédagogique, mais il faut être vigilants en termes de risques d'introduction et de ruchers sentinelles. Pour exemple dans les PO, terminal fruitier qui arrive directement d'Afrique, du côté de Port-Vendres, à cet endroit un rucher sentinelle serait bienvenu. Il faut réfléchir à un aspect stratégique des emplacements.

ID : Pour ce qui est des sites de surveillance, le GT avait clairement dit d'arrêter la surveillance au niveau des ports et aéroports, car c'est chronophage et coûteux. S'il y a des zones à risques qui nécessitent des ruchers sentinelles, on peut quand même faire des choses par rapport à cela.

MC : C'est Fayçal qui nous avait dit que le cout/bénéfices de la mise en place de ruchers sentinelles est mauvais.

EL : S'il y a des zones spécifiquement à risque, cibler les ruchers pouvant entrer dans un protocole différencié, sans faire un dispositif spécifique coûteux et complexe. Quitte à avoir des ruchers sentinelles, autant que ce soit dans ces zones-là.

- **Objectif 4 « Préparer au bon déroulement du PISU »**

ID : Objectif 4: Travail de Margot.

MC : Propose que « Comité de suivi du PISU » soit mis plus bas dans la hiérarchie du tableau.

ID : a pensé que ce serait mieux en amont, pour que les acteurs puissent se réunir et échanger en amont.

MC : Oui ce peut être fait en amont pour que tout le monde comprenne bien quelles mesures et dérogations il y a dans le plan de gestion de crise. Et permet aux acteurs de terrain de faire remonter l'applicabilité des mesures. Ainsi les mesures peuvent être adaptées, ce qui alimente le sous objectif 3.

Chaque acteur de la filière va pouvoir communiquer sur le PISU pour qu'il soit compris et respecté par les apiculteurs.

ID : Bien compris comme cela.

MC : c'est les 2, à la Réunion les dérogations sont venues en cours de route, les remontées de terrain à la DAAF sur les difficultés à appliquer les mesures aussi, et donc le comité a été fait en cours de route. Mais si cela peut être fait en amont, ça aide.

ID : Sous-objectif 1 : « Proposer un plan de crise », bien que ce soit situé en amont. Action « Participation au groupe de travail dédié au FMSE » : travail en amont car communication sur les indemnités (sous-objectif 3) nécessite un groupe FMSE au départ.

Sous-objectif 2 : « Préparer un plan de communication en cas de crise » avec comme action « prévoir la composition et l'organisation d'un comité de suivi et le réunir en amont pour présenter le plan d'éradication ». Préparer la documentation terrain en amont, comme déjà vu la communication du préfet ne suffit pas.

MP : Communiquer sur les pertes **directes** et indirectes. Il faut aussi rassurer sur les pertes directes.

LC : Interrogation sur la signification concrète de l'action « Participation au groupe de travail dédié FMSE ».

ID : Avec le FMSE, il y a ce qui va concerner la communication sur les indemnités, mais il faut aussi travailler en amont, mobiliser le FMSE sur les indemnités. Il faut qu'une section apicole soit créée, avec un projet d'indemnité sur At. On ne peut pas communiquer sur une indemnité si ce n'est pas en place, il faut qu'il y ait des échanges et qu'on soit informés sur l'avancée de cette possibilité d'indemnité.

LC : Le GT devrait-il constituer quelque chose de précis pour le FMSE pour qu'ils étayent quelque chose ?

ID : Je ne sais pas si c'est à faire dans ce groupe. Nécessité de se tenir au courant.

MC : remarque sur le 1^{er} sous-objectif, 4^{ème} action « proposition d'un plan de crise » : pas sûre que ce soit notre rôle, le plan de crise est déjà rédigé par la DGAL et c'est celui qui a été appliqué mot pour mot à la Réunion parce que rien n'avait été validé en local. A part si on veut pour la métropole en adapter un autre à partir du plan existant.

ID : On peut enlever cette action.

EL : Communication en amont sur le PISU. Dans la partie formation, bien expliquer ce que c'est, à quoi ça sert et pourquoi on fait ça. Nécessaire pour l'acceptabilité. On est d'accord ou pas d'accord mais on sait ce qu'on va faire. Il ne faut pas au moment où cela arrive, qu'on découvre que cela existe.

MC : sous-objectif 3 « Faire adhérer les acteurs de la filière et les apiculteurs au plan d'éradication d'urgence » nécessite de mettre une temporalité dans les actions.

EL : C'est pour cela que le retro planning est important. Il faut effectivement qu'ils sachent à quoi sert le PISU et comment cela fonctionne pour y adhérer.

MC : Ils ont pensé à faire adhérer sous forme de jeu de rôle mettant en scène le gouvernement, les TSA et les apiculteurs, pour que chacun voit les contraintes de chacun.

Questions diverses

- **Discussion autour du cadre (prévention/gestion) du PSIC**

JV : Il faudrait peut-être distinguer les actions en fonction de la temporalité et du statut épidémiologique (prévention, éradication, transition, adaptation selon présence et distribution du PCR), dans la mesure où on est sur un plan d'action qui dépasse le cadre strictement réglementaire et administratif des DSE. Nécessité de hiérarchiser dans les différents objectifs et actions l'ordre de priorisation. Dans un premier temps, sensibiliser les apiculteurs à reconnaître et déclarer. Prévoir la mise en place des polices

sanitaires : aspects qui concernent d'abord le territoire indemne sur la métropole ; faut-il y inclure des objectifs et actions qui visent aussi d'ores et déjà à prendre à compte les actions à mener dans les territoires où il pourrait s'implanter (du fait de sa présence en Calabre) ?

MC : Projet de PSIC Prévention. Dans les zones où le PCR est présent, passe en gestion et donc sort du cadre de ce PSIC.

JV : Au vu du temps passé sur ce PSIC, ne pourrait-on pas inclure ces aspects-là, en précisant la temporalité ?

ID : Prévention ici, on passera en gestion si arrivée du PCR.

JV : La Réunion fait partie du territoire français, souhaite que la situation s'améliore et qu'on inclut dans ce PSIC le contexte réunionnais.

- **Discussion autour de l'ajout d'un 5^{ème} objectif lié à la lutte**

EL : Propose l'ajout d'un 5^{ème} objectif pour avoir un aspect lutte et aller plus loin que la prévention.

Penser à ce qu'il faut mettre en place pour la lutte. Ce n'est pas quand on sera dans le dur de la crise qu'il faudra y penser, ce sera déjà trop tard. Ne doit pas être oublié, que ce soit dans le cadre de ce PSIC ou après.

Pour les chambres froides, aides dans le cadre des PCAE régionaux en termes d'investissement en Occitanie.

Autre point : Retro planning à établir. Beaucoup de choses à faire, mais il faut déterminer dans quel ordre.

ID : Caler les objectifs et sous-objectifs a pris du temps... Un retro-planning n'était pas encore à l'ordre du jour, mais est maintenant important à faire.

LC : Penser à la lutte oui, mais il faut partager ce point avec la DGAL.

MC : Se sont retrouvés dans l'embarras à l'arrêt du plan d'éradication, à devoir établir un plan de gestion. Mais d'un autre côté, le petit coléoptère semble nous laisser le temps de le faire, la population a l'air d'augmenter progressivement et les impacts sur les colonies ont l'air absents encore, ce qui permet de travailler pendant la transition. Les structures apicoles à la Réunion n'étaient pas favorables à un PSIC gestion At, estimé trop contraignant, ce sera peut-être différent ici.

EN : Pour préciser, l'objectif 5 n'est pas un objectif pour la mise en place de mesures de lutte effectives, mais serait plus un objectif de préparation de ces mesures de lutte.

MC : Comme l'impact n'est pas encore avéré et connu, difficile de savoir ce qu'il faut mettre en place comme mesures de lutte.

EN : Peut-être axer sur la biblio, avoir un panel de mesures à mettre en place. On souhaite que cela n'arrive pas mais on sait comment cela va se passer, comme cela a été le cas pour le varroa.

EL : Climat différent entre l'île de la Réunion et la métropole. Chercher ce qui est fait dans les pays aux conditions similaires à la France continentale pour préparer la lutte : qu'est-ce qui est mis en place, qu'est-ce qui marche ? S'intéresser à des points précis, on parlait des chambres chaudes froides mais il y a des pièges, des insecticides, des traitements, est-ce que cela sert à quelque chose ? JV pourrait répondre là-dessus. Il faut être clair sur les recommandations aux apiculteurs. Se baser sur ce qui est validé scientifiquement. Préparer le plan de lutte, c'est préparer ce qu'on va mettre en place pour la lutte même si les mesures effectives se réfléchiront une fois le PCR arrivé. Il faut préparer le terrain.

MC : Objectif de veille bibliographique finalement. La dernière saisine de l'ANSES sur les modalités de gestion a tourné dans le groupe.

JV : La connaissance de ce qui se fait ailleurs est une grande partie, mais il faut aussi prévoir les leviers qu'on pourra actionner. Sachant que certains leviers ont une inertie (traitements par exemple), il faut prendre le temps de préparer et anticiper les besoins.

EL : C'est ce qu'on a demandé cet été à Vétopharma (rencontre sur un autre sujet). Ils connaissent bien le marché américain. Ils sont implantés avec un nouveau produit contre At, il faut voir ce qui est autorisé là-bas, et ce qui peut être autorisé en France. Ne pas se laisser rattraper par l'inertie, que ce soit

prescriptions ou médicaments on n'a rien. Faire une partie lutte pour cadrer tout ça et qu'on ait tout sous la main le jour où on en aura besoin.

MP : Qu'est-ce qu'on laisse aux services de l'Etat ? Pourquoi avoir demandé une surréglementation au moment de la mise en application de la LSA et de l'adaptation en droit français, et la gestion Etat d'At et Tropilaelaps ? pourquoi ne pas avoir demandé de faire des PSIC, puisqu'on veut tout faire ?

EN : Etat en charge de l'éradication. À la Réunion, problématique une fois l'éradication réalisée par l'Etat, lorsque la gestion passe à la filière. L'objectif n'est pas d'être totalement prêts mais d'avoir des pistes pour ne pas être démunis.

LC : N'est-ce pas hors champ de notre groupe de travail ? Rebondit sur ce que dit MP, l'Etat a son rôle régalien dans l'éradication, qu'elle soit réussie ou ratée. Et si elle est ratée comment vivre avec.

EN : Vivre avec ce n'est plus l'Etat, ce volet est à mettre où alors ?

LC : C'est un point à travailler, pas forcément dans le thème de ce GT PSIC là qui est un PSIC prévention, ce peut être au sein d'une équipe. Avec la FNSEA (Interapi n'existait pas encore) réalisation de premiers travaux autour de cela : comment vivre avec, quelles dispositions de traitement de routine, etc.

EL : Solliciter l'Etat pour lui demander une meilleure efficacité. C'est dans le plan déjà. Pour ces 2 prophylaxies At et Tropilaelaps, avec Michel Combes à l'époque, volonté de ne pas tout prendre sous notre coupe pour ne pas tout payer. Laisser cela au niveau régalien, c'est -à-dire dire à l'Etat. Il y a l'indemnisation liée à la destruction des ruches, mais ce n'est pas le plus cher, ce qui est cher c'est tout le reste. 1^{er} point : Si ce n'est pas inscrit, ne voit pas comment on peut aller solliciter la DGAL pour avoir des moyens pour mettre ces plans en place. 2^{ème} point c'est le vivre avec, on sort du cadre régalien et la profession se prend en main, d'où la proposition pour une prise en charge par le FMSE. Il faut aussi être capable de mettre en place un outil pour gérer le risque. Si le PCR arrive demain et que tout le monde retire ses ruches des emplacements, on sera les 1ers contributeurs à la dissémination du coléoptère. Nécessité d'avoir les deux côtés régalien/filière.

JV : À intégrer dans ce PSIC sans quoi il faudra redéposer un PSIC le moment venu.

ID : Il semble qu'il y a en effet ce que peut faire l'Etat en cas de crise (surveillance événementielle, surveillance programmée, indemnisation en cas de destructions de ruchers) et ce à quoi l'Etat ne va pas pourvoir (mise en place chambre froide, mobilisation du FMSE, les PCAE). Nous ne sommes pas mobilisés sur ce sujet dans ce PSIC.

EN : Est-ce que cela dérangerait la DGAL qu'on mette cet objectif ? Il s'agirait finalement d'un « parachute ».

ID : On n'empiète pas sur les missions de l'Etat.

MC : La partie biblio et connaissance des méthodes de lutte est déjà en partie intégrée aux objectifs et actions détaillés, notamment dans la formation (première partie), et dans les mesures de détection puisque ce sont les mêmes pièges utilisés pour la gestion. Si on voulait rajouter un objectif lutte en plus de la partie des connaissances des mesures de lutte existantes et efficaces, il y aurait peut-être la partie financière à anticiper. C'est ce qu'ils sont en train de faire à la Réunion avec la recherche d'aide financière auprès du Conseil Départemental pour acheter des pièges pour tous les apiculteurs. Dans la préparation au PISU, on pourrait envisager une aide sur l'achat de pièges. Concernant l'aide FMSE relative au blocage de mouvements, aide pour indemniser les apiculteurs dont les ruches sont bloquées, tant qu'on est en éradication. Mais si le PCR s'installe sur une partie de la métropole mais pas partout il y aura des apiculteurs qui seront encore bloqués (même après éradication) et le reste pas, comme en Italie. En Italie, ils indemnisent les destructions quand il y en a encore dans la zone de Calabre, mais pas les blocages de mouvements. C'est pareil à la Réunion, ils n'ont pas réussi à avoir d'indemnisations, ni pendant l'éradication, ni après, pour essayer de maintenir ces blocages de mouvements. Peut-être intégrer dans la demande FMSE que ce ne soit pas uniquement durant le PISU, mais aussi après.

EL : Remarque très pertinente pour dimensionner le FMSE, il faut se prendre en main si on veut avoir une chance de limiter les dégâts et la propagation après. Quand il est là, il faut vivre avec et cela a un coût.

- **Proposition (retenue) de MC d'ajouter une colonne de priorisation des actions dans le tableau**

EL : Il faut peut-être avoir une dichotomie : ce qui est prioritaire et peut être engagé dès à présent, et ce qui est prioritaire mais demande l'aval de l'Etat (besoin du PSIC).

Demande de LC de choisir 2 actions à débiter rapidement ID : L'objectif 1 dans son ensemble (formation, communication) est prioritaire, voir urgent.

AJ : La priorité première est la formation, et plus tard l'information. La formation des TSA dans les ruchers écoles se fait déjà, mais il faut sensibiliser encore plus. Tant que les gens ne sont pas touchés cela paraît lointain. Le territoire français est touché avec la Réunion, commence à faire réagir mais pas partout.

ID : Retient la mise à jour des supports des formations ANSES + la formation à TRACES. Mais qui fait quoi ? sur TRACES on voulait faire un tuto ADA/OVS. Quel contenu ? qui intervient ? etc.

EL : Concernant TRACES, demande d'un document A4 ou d'une vidéo courte, qui explique simplement ce qu'on fait avec cet outil. Attention saison apicole qui démarre, il faut choisir un format adéquat pour éviter un manque de visibilité car les apiculteurs ont la tête dans les ruches.

Pour les formations, la mise à jour en amont des éléments pédagogiques doit être réalisé tout de suite. Ruchers écoles et ADA sauront ensuite s'en saisir pour atteindre au mieux les apiculteurs.

SB : TRACES nouvelle formule appartient à la DGAL, peut-être ont-ils déjà des choses ? Se renseigner.

AJ : Prévoir la mise à jour des supports de formation de la FNOSAD et de ceux de l'ANSES.

ID : Se rapprocher de l'Anses pour autorisation des mises à jour de leurs supports.

- **Réunions à venir**

LC : Fixer un cycle de réunions en mai juin.

ID : Fait un Doodle pour caler les dates sur avril, mai, juin. Plus difficile d'avoir les personnes en réunion avec la saison...

- **Point de situation sur les financements**

MP : EL a rencontré la DGAL, au salon, il avait eu un certain nombre de confirmations sur les financements, est-il autorisé à nous en dire plus ? Tant qu'il n'y aura pas eu un accord à minima, tous les PSIC sont bloqués indépendamment du décret.

EL : C'est 2 choses différentes en effet. Ce sont les Financements complémentaires sur le programme européen suivi par Interapi auprès du ministère, là il y a une validation. Néanmoins le contenu n'y est pas. Sur l'aspect frelon, il manquait pas mal. Pendant le salon on a fait le lancement du plan national frelon avec FREDON et GDS. On a rediscuté avec le MTECT sur les moyens qu'ils pourraient débloquer. Échange avec le Ministre durant lequel nous avons souligné le manque de moyens sur le frelon que ce soit sur la partie recherche ou sur la partie Plan. Le ministre s'est engagé à réunir le MTECT, le MASA et les ITA pour essayer d'y voir un peu plus clair, que ce soit pour la recherche ou pour aller chercher de l'argent. Et sur les aspects pratiques d'utilisation des fonds du MTECT sur le plan, il faut que cela se traduise en actes. Nouvelle ministre déléguée à l'agriculture : Agnès Pannier-Runacher. Notre contact, Hadrien Jaquet qui s'occupe d'économie et de santé animale, a confiance en son travail pour qu'on ait assez rapidement une réunion. Pour la validation des PSIC, cela a bien avancé, il y a eu des remontées de la FNSEA (PSIC concernent aussi les autres filières), courroie de transmission qui manquait dans l'outil, principalement aussi par la problématique du FMSE. Qui paie quoi ? filière ou Etat ? Tout le monde n'est pas d'accord là-dessus, mais semble en cours de résolution. Plutôt positif, n'a pas trop de doute que cela devrait être réglé dans le trimestre. On devrait avoir un arrêté sur les PSIC pour pouvoir les porter jusqu'au bout. En termes de financement, la part dévolue à GDSF sur le PAE n'est pas consolidée, c'est une première étape on espère que cela le sera sur le long terme. Grâce en partie à l'augmentation du programme sectoriel apicole, l'enveloppe est passée de 7 à 12 millions. Mais la DGAL a toujours des objectifs sur OMAA, dont le financement vient chercher de l'argent dans le PAE, ce qui nous pose

problème : pour nous ça n'a rien à faire dans le programme apicole européen. On nous dit qu'on veut tuer OMAA, ce n'est pas du tout le cas, on le défend dès le début même s'il n'est pas tout à fait fonctionnel.

C'est compliqué, il y a des guichets où il faut aller chercher l'argent. Il y a le pas de temps de la réflexion, on sait que le sanitaire est un sujet complexe. Les OVS ont été mis en place depuis 6-7 ans, il y a eu plusieurs moutures, ça a évolué. La traduction de la LSA en droit français ne se fait pas de manière simple non plus. Nos volontés et les pas de temps administratifs sont souvent très différents, ce pourrait être la conclusion.

SD : AuRA, grosse région apicole, est déjà mobilisée sur le sujet. Tous les TSA réunis et formés dès l'automne. Ce qui permettra que ça fonctionne, c'est l'indemnisation. En tant que chargé de l'agriculture sur sa commune par rapport à l'indemnisation loups, peut attester que si ce n'est pas fait comme il faut et dans les règles de l'art, la lutte n'ira pas au bout. C'est aux pouvoirs publics de payer.

Sur le frelon, en recherche de financement actuellement, ce qui prend du temps alors que pas que ça à faire. Sur la loque, c'est déjà un problème pour respecter les blocages. Si on n'est pas efficace sur l'indemnisation, cela fera comme à La Réunion.

EL : Tout à fait en accord, l'indemnisation est le volet essentiel pour avoir une chance que cela marche.

AJ : Soyons optimistes car le groupe a déjà produit pas mal de choses en 6 réunions.

TO-DO LIST GT PSIC Prévention 13/03/24

	QUOI ?	QUI ?	ECHEANCE
1	Contacteur DGAL pour avoir retour sur PSIC LA et VARROA	LC	23-avr-24
2	Contacteur DGAL pour voir si un 5ème obj Préparation à la lutte rentre bien dans le cadre de ce PSIC	LC	23-avr-24
3	Recherche sur support formation TRACES	EN	23-avr-24
4	Contacteur DGAL sur supports TRACES	ID	23-avr-24
5	Contacteur ANSES supports de formation pouvant être mis à disposition pour mise à jour	ID	23-avr-24
6	FMSE	?	?